

Maladies professionnelles & accidents du travail

Les maladies professionnelles

La définition des maladies professionnelles traduit un important travail juridique. Reconnaître le caractère « professionnel » d'une maladie dépend avant tout de son appartenance à une liste limitative. Cette liste énumère des tableaux et chacun d'entre eux décrit une pathologie et les expositions susceptibles de la provoquer. On comprend d'ailleurs que la liste, la description des maladies, ainsi que celle des expositions jugées responsables fassent l'objet de difficiles négociations entre les partenaires sociaux. La procédure de reconnaissance peut facilement durer plusieurs années, c'est pourquoi de nombreux cas sont laissés à l'abandon parce que non déclarés, non reconnus ou non indemnisés.

Les chiffres dépendent essentiellement de la pratique des acteurs : patronat et syndicats, caisses de sécurité sociale, médecins, encadrement, victimes. Il faut savoir que ces pratiques varient selon les régions, les secteurs, les entreprises, les catégories de salariés et les périodes. Les statistiques de maladies professionnelles (comme celles d'accidents du travail) sont établies chaque année pour le compte de la *Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés* qui en publie les résultats nationaux, régionaux, et par grandes branches. Matériau indispensable pour quiconque désire approfondir la question de l'impact des conditions de travail sur la santé, ces statistiques reflètent avant tout l'objectif que se donne la

CNAM-TS en les établissant : la connaissance des dépenses occasionnées, qui est le stade ultime d'une procédure de déclaration et de reconnaissance.

Les maladies professionnelles dont il est tenu compte dans les statistiques technologiques sont les maladies ayant entraîné une interruption de travail d'un jour complet en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu et ayant donné lieu à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière. Par le terme « *maladie avec incapacité permanente* », on entend une maladie ayant entraînée la reconnaissance d'une incapacité permanente.

Plus grave encore, dans le cas des *maladies mortelles*, l'année de prise en charge est celle au cours de laquelle le caractère professionnel de la maladie ayant provoqué le décès a été reconnu¹.

Nous savons déjà que les maladies professionnelles font bien plus de dégâts dans les rangs masculins que dans les rangs féminins. Les chiffres parlent d'eux-mêmes² : en 2006, toutes branches d'activités confondues, 12 femmes sont décédées à cause d'une maladie professionnelle, tandis que la même année, 455 hommes ont perdu la vie pour des raisons identiques. Les maladies ayant entraînée la reconnaissance d'une incapacité permanente, quant à elles, touchent deux fois plus d'hommes que de femmes (respectivement 14 781 et 7 982 en 2006).

Les hommes sont plus frappés par ces pathologies professionnelles simplement parce qu'ils sont majoritaires dans les secteurs à haut risques, c'est-à-dire les secteurs composés aussi en grande partie...d'ouvriers : industrie (bois, plasturgie, chimie, textiles, etc.), métallurgie, BTP, ou encore monde agricole...

Les maladies professionnelles, précisons le, varient dans leur gravité et toutes ne conduisent pas directement à la mort. Si l'exposition aux cancérogènes comprend d'importants risques pour les salariés qui manipulent ou inhalent ces substances, il n'en demeure pas moins que d'autres pathologies, liées à certains modes organisationnels, ou encore à l'intensification du travail, peuvent être source de nombreux handicaps pour ceux ou celles qui en sont victimes.

¹ Concernant les décès, les cas pris en compte dans les statistiques de la CNAM-TS sont uniquement ceux pour lesquels la mort est intervenue avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente ; les décès survenant après consolidation n'apparaissent pas dans ce type de données.

² V. notre chap. consacré à la *mortalité différentielle selon le sexe*.

En France comme dans la majorité des pays de l'Union européenne, les *troubles musculo-squelettiques* (TMS) sont, depuis le début des années 2000, la première cause des maladies professionnelles indemnisées. C'est ainsi qu'en 2002 plus de 21 000 cas de TMS ont été reconnus en France au titre de ces maladies, soit, cette année là, 67% d'entre elles⁴ (chiffres fournis par la CNAM).

Les premières recherches épidémiologiques menées dans ce domaine s'attachent à déterminer la part de responsabilité qui peut ou non être attribuée à l'activité professionnelle. A en croire certains travaux, le travail joue bien un rôle prépondérant dans la survenue de ces troubles⁵.

Faible niveau de qualification, métiers d'exécution...

Si l'on s'intéresse de plus près au profil des populations les plus touchées, on découvre que les TMS sont étroitement liés aux emplois peu qualifiés de l'industrie ou du tertiaire. Les ouvriers agricoles sont aussi particulièrement concernés, ce qui indique bien que cette maladie professionnelle est avant tout une pathologie des *métiers d'exécution*, une pathologie de la productivité, de l'intensification, de plus en plus fréquemment observée dans l'ensemble des pays industrialisés.

Certaines catégories professionnelles apparaissent donc tout particulièrement concernées. Le risque de souffrir d'un syndrome du canal carpien, par exemple, est nettement plus élevé chez les ouvrières de la manutention, du magasinage et du transport, chez les ouvrières agricoles, les ouvrières non qualifiées, les employées de commerce et les agents de service féminins de la fonction publique. Chez les hommes, le risque le plus élevé est retrouvé (outre les ouvriers

³ V. définition p. 140.

⁴ Dans un dossier du journal *Le Monde* (19/01/2005), consacré au TMS, le docteur Yves Roquelaure (*département santé au travail et ergonomie, CHU d'Angers*) explique que ce phénomène résulte de deux facteurs. Écoutons le s'exprimer : « *il ne fait aucun doute que le nombre de personnes souffrant de TMS augmente, soutient-il. Mais il faut aussi tenir compte du fait que cette entité est depuis peu mieux prise en compte par le corps médical, et notamment par les rhumatologues. Ces spécialistes étaient il y a peu encore réticents à porter ce diagnostic, précise-t-il. Selon lui, dans le monde de l'entreprise, on mélange un peu tout. Les employés assimilent volontairement les douleurs qu'ils ressentent aux TMS ; et dans ce cas une personne sur deux serait touchée. Or, pour les médecins, on peut parler de TMS que lorsqu'un ensemble d'éléments objectifs est réuni comme un syndrome du canal carpien et des tendinites. Dans ce cas, la proportion est d'une personne sur dix.* »

⁵ On ne retrouve des facteurs individuels de susceptibilité, comme le diabète, l'âge ou l'obésité, que chez moins d'un quart des personnes concernées par les TMS. Le travail est donc largement responsable de l'émergence de ces affections (*cf. centre hospitalier universitaire d'Angers, InVS - Institut de veille sanitaire -*)

agricoles) chez les plombiers et les chauffagistes ainsi que chez les ouvriers non qualifiés et les personnels de service aux particuliers.

Mais au-delà du caractère mécanique et répétitif des gestes professionnels, certains spécialistes estiment que la genèse des TMS réside avant tout dans le fait que ces gestes sont décidés par d'autres, qui eux, ne sont pas amenés à les pratiquer⁶. L'organisation du travail, telle qu'elle est aujourd'hui, et telle que nous l'avons précédemment décrite (notamment dans sa dimension contraignante), fait que beaucoup sont dans l'impossibilité, pour des raisons de temps et de productivité, d'effectuer les gestes qui leur conviendraient. De plus, à ces exigences imposées au corps et à ces contraintes temporelles s'ajoutent la déstructuration des collectifs de travail, la demande de polyvalence, d'intérim, de flexibilité (nous ouvrons rapidement une petite parenthèse, mais on peut aussi facilement comprendre pourquoi la médecine du travail peut être démunie quant aux modalités d'actions curatives et préventives en milieu professionnel. Pour ces médecins, agir efficacement dans ce domaine conduirait inévitablement à remettre en cause de larges pans de l'organisation du travail et de la hiérarchie.).

Les milieux ouvriers ne sont donc pas épargnés par un type de traumatisme qui, à terme, peut s'avérer très handicapant. Les TMS ne sont certes pas une maladie professionnelle susceptible de provoquer, à brève échéance, la mort des salariés, cependant, ils ne font que s'ajouter à l'ensemble des pénibilités que les salariés exécutants subissent. Ils sont, tout simplement, la conséquence directe d'une organisation du travail qui étouffe et asservit les travailleurs les moins qualifiés, qui les bride dans leur autonomie et dans leur liberté, dans leurs choix de postures et de techniques de travail. À travers l'émergence de ces troubles de santé, c'est aussi la condition du dominé qui s'exprime : réduits à un strict rôle d'exécution, où la part d'initiatives est en quelque sorte « confisquée » par la hiérarchie, les salariés voient se développer en eux, dans un organisme affaibli, des pathologies qui ne sont rien d'autre que le résultat de la domination qu'ils subissent.

Finalement, tout se passe comme si l'infériorité des fractions les moins diplômées du corps social était encore plus perceptible à travers l'émergence de ces pathologies de la productivité.

⁶ V. principalement les travaux du docteur Roquelaure (*CHU Angers, dép. santé au travail, institut veille sanitaire*)

Cancers professionnels

L'« épidémie » de troubles musculo-squelettiques, aussi handicapante et pénalisante soit elle, n'a à priori pas d'effets directs (du moins à court et moyen terme ?) sur le niveau de mortalité de ceux ou celles qui en souffrent. A vrai dire, nous envisageons davantage cette pathologie comme une pénibilité qui, cumulée à d'autres, peut, sur la durée, contribuer à l'usure générale, à l'épuisement global de l'organisme, et donc au vieillissement prématuré.

Il en est tout autrement des maladies professionnelles résultant de l'exposition, plus ou moins prolongée, à des substances toxiques ou à des produits dangereux. C'est notamment le cas des *cancers professionnels*, pathologies parfois à retardement ou à évolution lente⁷, qui chaque année occasionnent des coupes dans les rangs de certains collectifs de travail⁸. Même si la connaissance du nombre de personnes atteintes d'un cancer professionnel est qualifiée de « faible, faute de registres » par l'Institut national du cancer (INCa), l'estimation qui prévaut est que 5 à 10% des cancers diagnostiqués sont liés à une exposition professionnelle à un agent cancérigène. Chaque année en France, de 11 000 à 23 000 nouveaux cas de cancers seraient attribuables aux conditions de travail.

Ces dénombrements sont difficiles, de même que celui des travailleurs réellement exposés. Il faut savoir que la liste des produits cancérigènes évolue en fonction des connaissances scientifiques. De surcroît, il y a bien souvent débat sur les conditions dans lesquelles ces produits risquent ou non d'engendrer effectivement des cancers. On s'interroge, par exemple, régulièrement sur la dangerosité des substances en deçà d'une certaine dose ou d'une certaine concentration. Cela peut paraître étonnant, mais la composition des produits utilisés sur les lieux de travail, ou générés par les processus de production, n'est pas toujours connue de façon précise⁹.

⁷ V. le cas des mésothéliomes provoqués par l'amiante...

⁸ Cf. CNAM.

⁹ On sait aussi que la majorité des cancers ont plusieurs causes : un cancer peut être dû à la conjonction de facteurs dont les uns sont liés à la situation professionnelle et d'autres à la vie hors travail.

En 2003, en France, 2 370 000 salariés étaient exposés à des produits cancérogènes¹¹.

En tête des substances cancérogènes figurent les *particules diesel* (gaz d'échappement diesel), qui présentent un risque de cancer broncho-pulmonaire. 727 500 salariés sont exposés à ce cancérogène, que l'on peut identifier dans les secteurs suivants : garage, parking, centre de contrôle technique, travaux en tunnel.

Les huiles minérales entières, quant à elles, utilisées d'une certaine façon, exposent à des cancers primitifs de la peau et de la vessie. Convenablement purifiées, celles-ci ne sont pas reconnues comme cancérogènes quand elles sont neuves, et ne sont donc pas étiquetées comme telles. Elles peuvent néanmoins devenir cancérogènes lorsqu'elles subissent des transformations chimiques à haute température : par exemple lors de travaux d'électroérosion ou dans un moteur, dans les opérations d'usinage et de traitement des métaux. L'exposition aux huiles minérales est très répandue chez les ouvriers de la mécanique auto et de la transformation des métaux, mais aussi dans l'industrie du caoutchouc et dans les travaux publics (669 100 salariés concernés). Dans ces branches, les dispositifs de protection, collectifs comme individuels, font souvent défaut.

Le benzène et autres carburants automobiles, reconnus comme agents chimiques cancérogènes, font partie du quotidien professionnel de 470 600 salariés (raffinerie, transports de carburants, garage, laboratoire de recherche). Dans le cas du benzène, les différents secteurs d'activités concernés par la nocivité de cette substance ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de prévention et de protection. Les travailleurs de la chimie, par exemple, bénéficient généralement de protections ; le plus souvent collectives, ces mesures préventives se veulent plus efficaces car le travailleur n'est pas soumis à la tentation de s'en passer pour faire plus confortablement son travail. Mais tout autre est la situation des mécaniciens auto et des ouvriers de garages, car le benzène présent dans l'essence est « invisible », tant le contact avec l'essence fait partie du métier. Pour ce qui est des risques encourus, précisons qu'une exposition prolongée aux carburants automobiles et au benzène augmente les probabilités de développer un cancer du sang...

¹⁰ Pour une liste détaillée des agents cancérogènes, v. « *principaux agents cancérogènes susceptibles d'être émis lors d'activités professionnelles* », source : Assurance maladie.

¹¹ Résultats publiés dans le numéro de juillet de « *Premières synthèses* », édité par la DARES, et qui proviennent de l'exploitation de l'enquête SUMER 2003.

Autre agent cancérigène susceptible d'être émis lors d'activités professionnelles : les poussières de bois. Près de 380 000 travailleurs y sont quotidiennement exposés. Dans 70 % des cas, il s'agit d'ouvriers du bois, du papier ou du meuble (souvent à un niveau important faute d'une prévention convenable) ; les salariés de l'exploitation forestière, ainsi que les menuisiers du secteur de la construction, sont aussi sous la menace de ces cancérigènes, responsables de cancers du nez et des sinus de la face.

Cette liste des cancérigènes (et des secteurs d'activité concernés) n'est pas complète. On pourrait aussi y rajouter les radiations ionisantes, la silice cristalline, les oxydes de fer, le trichloréthylène, le formol, le plomb, les goudrons de houille, les chromates, les fibres céramiques réfractaires, ainsi que le nickel (certains composés).¹²

Les pesticides

L'association pour la recherche sur le cancer (ARC) et l'Association des accidentés de la vie (Fnath) ont présenté, en mars 2006, les premiers résultats de plusieurs études d'un programme sur les cancers professionnels commencé en 2002.

Menée en Gironde auprès de 221 personnes atteintes d'une tumeur cérébrale, comparées à 442 témoins, l'étude de Céréphy sur les effets des pesticides et produits phytosanitaires est la première du genre. Elle révèle que les sujets les plus exposés professionnellement à ces substances ont 2,6 fois plus de risque d'être atteints de tumeur cérébrale. Le danger est même multiplié par 3,2 pour un type de tumeur primitive du cerveau.

Aux dires du professeur Goldberg, coordonnateur du pôle de recherche en épidémiologie des cancers professionnels mis sur pied par l'ARC, une investigation nationale est lancée, élargie à d'autres régions et à d'autres domaines de l'agriculture, où les produits utilisés peuvent être différents. On savait déjà que les salariés agricoles (notamment les ouvriers agricoles) présentaient le paradoxe d'avoir une mortalité par tout type de cancer plus faible que le reste de la population, mais une mortalité par tumeur cérébrale plus élevée. Cette étude, pour la première fois, permette de relier cet excès de risque à l'utilisation de pesticides¹³.

¹² Cf. Assurance maladie.

¹³ Cf. *Le Monde* (06/06/07), art. faisant référence à cette étude (dont les références, cependant, ne sont pas données précisément...) : « les salariés agricoles exposés à de forts niveaux de pesticides (...) ont un plus grand

Plus récemment encore, des travaux ont confirmé ce lien entre l'exposition des salariés agricoles aux pesticides et des anomalies du génome pouvant faire se développer un cancer.

Lors d'un colloque organisé à Marseille, en février 2010, par la Ligue contre le cancer, B. Nadel (centre d'immunologie de Marseille-Luminy) a présenté des résultats obtenus lors d'une étude (Agrican) lancée en 2005¹⁴ (B. Nadel, en 2008, avait présenté des travaux montrant un risque plus prononcé de cancers lymphatiques chez les agriculteurs.). Concrètement, ces recherches ont mis en évidence des biomarqueurs qui témoignent d'un lien moléculaire entre l'exposition des salariés agricoles aux pesticides, l'anomalie génétique et la prolifération de ces cellules, qui sont des précurseurs de cancer¹⁵. Soulignons que cet effet est fonction de la dose et du temps d'exposition.

Le monde agricole, par l'usage régulier qu'il fait des pesticides, est donc tout particulièrement concerné par les dangers de cet agent cancérigène.

L'amiante ou la « fibre tueuse » : une injustice de classe...

La dangerosité de l'amiante a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, notamment en France. Hautement cancérigène, la « fibre tueuse », que l'on retrouve massivement dans des isolants, des enduits, des sols plastique ou en fibrociment, a été bannie tardivement dans notre pays (en 1997) alors que ce matériau était reconnu cancérigène dès 1977...

Quantité d'ouvriers du bâtiment et des travaux publics, de la maintenance, de l'entretien, ou encore des industries hautes températures étaient exposés sans que les médecins du travail en

risque de développer une tumeur cérébrale, selon une étude française publiée sur le site internet de la revue occupational and environmental medicine. L'étude, dont les premiers résultats avaient été présentés en 2006, a été conduite dans le Sud Ouest viticole français. Selon elle, chez les agriculteurs les plus exposés, le risque est presque doublé, toutes tumeurs cérébrales confondues. Il est même multiplié par trois si l'on ne considère que les gliomes (tumeurs du cerveau les plus fréquentes chez l'adulte). »

¹⁴ Agrican est une grande étude effectuée auprès des affiliés de la Mutuelle sociale agricole, le régime de sécurité sociale des agriculteurs. Elle comprend un versant épidémiologique, appuyée sur un questionnaire, et un versant biologique, avec des prélèvements sanguins.

¹⁵ La recherche a permis d'identifier une anomalie génétique : un fragment du chromosome 14 se détache et vient activer un oncogène situé sur le chromosome 18. Les individus exposés aux pesticides présentent dans certaines cellules sanguines (lymphocytes) cette anomalie génétique de manière beaucoup plus fréquente que les personnes non exposées. L'absence de régulation de l'expression de cet oncogène fait que des cellules qui auraient dû mourir vont proliférer.

soient informés ou conscients. Responsable de près de la moitié des cancers professionnels, l'amiante est à l'origine des cancers de la plèvre et du poumon.

Véritable crime social, le drame de l'amiante est certainement un des plus importants scandales de santé publique du siècle dernier. Sur ce dossier, maintes fois rejeté en cassation¹⁶, malgré la détermination des familles de victimes, dénonçant l'inertie du parquet et de la chancellerie, tout a été dit...ou presque : l'utilisation massive de cette fibre dangereuse par l'industrie durant des décennies, le secret savamment entretenu sur sa dangerosité¹⁷, l'influence du lobby industriel pour retarder son interdiction jusqu'en 1997, les projections épidémiologiques qui chiffrent entre 50 000 et 100 000 le nombre de décès à venir d'ici à 2025.

Mais le plus important reste le moins visible. C'est le drame vécu, en silence, par des centaines de milliers d'ouvriers, ces hommes et ces femmes qui ont perdu leur vie à essayer de la gagner : cette *injustice de classe*, qui condamne à une mort lente, mais certaine, des travailleurs littéralement asphyxiés par leur propre tâche.

¹⁶ Même si, en 2005, trois informations judiciaires ont été ouvertes sur des cas de salariés exposés à l'amiante. Selon l'association nationale de défense des victimes de l'amiante, les victimes et leurs associations attendent maintenant que l'instruction puisse mettre au jour les responsabilités des industriels, des employeurs et des pouvoirs publics... Cf. *Le Monde* (16/12/2005).

¹⁷ « *On n'a pas cessé de nous mentir* », clamait un des milliers ouvriers ayant manifesté à Paris, en octobre 2005, pour réclamer un procès pénal et témoigner des souffrances endurées. Les travailleurs exposés à l'amiante vivent tous le désarroi d'avoir été trompés, après avoir manipulé des années durant une substance dont ils ignoraient l'effet cancérigène (à la différence de leurs employeurs, qui eux ne la manipulait pas !). Prenons le cas, par exemple, de cet ouvrier soudeur dans les sous-marins de la direction de la construction navale (DCN), à Cherbourg. Après 29 ans de travail à la DCN, il resté consterné lorsque les médecins de la marine nationale refuse d'admettre que ses essoufflements sont dus à l'amiante. Il est trop gros, lui dit-on...

Depuis, des plaques pleurales ont été détectées sur ses poumons, et il a vu beaucoup de ses collègues mourir.

Un autre ouvrier, présent lors de ce rassemblement à Paris, « *en veut aux patrons parce qu'ils savaient et qu'ils ont toujours fait passer le profit au détriment de la santé des gars* ». Ce dernier a fabriqué pendant 27 ans des tuyaux dans l'usine d'Albi d'Eternit, l'un des principaux fabricants d'amiante-ciment. Aujourd'hui, c'est avec dégoût qu'il dénonce les dégâts sanitaires causés par le manque de transparence de la plupart des dirigeants : « *en 1977, dit-il, les patrons ont supprimé l'amiante bleu en nous disant qu'il était trop cher alors que, en fait, c'était parce qu'il était trop dangereux. En 1984, ils nous ont donné des masques jetables, qu'on ne devait changer qu'une fois par semaine. Ensuite, ils ont installé des aspirateurs partout dans l'usine. Et enfin, juste avant l'interdiction de l'amiante, en 1997, ils ont exporté leurs stocks au Portugal...* ». Comme beaucoup de travailleurs qui ont été exposés à l'amiante, ce salarié se sent en sursis, choqué par la vision de deux de ses proches, « *des gaillards bien portants* », emportés par la maladie en quelques semaines alors qu'ils ne pesaient plus qu'une quarantaine de kilos. (cf. art. in *Le Monde*, 18/10/05).

Pour mieux saisir la part de mensonges qui entoure ce scandale, on peut consulter l'enquête sur « *la vallée de la mort lente* » (in *Le Monde*, 17/12/05). Pendant un siècle, l'amiante a tué autour des usines de la vallée de la Vère, dans le Calvados. Un siècle d'inconscience, de mensonges et de résignations...

Si le travail est parfois à l'origine de diverses pathologies, il peut aussi, dans certains cas, favoriser les risques d'accidents. Avant de regarder les chiffres d'un peu plus près, commençons d'abord par définir ce que l'on entend par *accidents du travail*¹⁸.

L'accident du travail se caractérise légalement par sa soudaineté et sa localisation dans le temps. Selon l'article L. 411-1 du code de la sécurité sociale, « *est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise* ». L'accident en lui-même n'est pas défini dans cet article, cependant, la jurisprudence indique que « *l'accident est caractérisé par l'action soudaine et violente d'une cause extérieure provoquant une lésion sur l'organisme humain au temps et au lieu de travail* ».

Au même titre que les maladies professionnelles, les accidents du travail occasionnent chez les victimes des invalidités plus ou moins graves, allant parfois jusqu'au décès (même principe que pour les maladies professionnelles comptabilisées dans les statistiques technologiques de la CNAM : interruption d'un jour complet minimum, incapacité permanente, décès...).

En 1998, l'enquête Conditions de travail recensait 1 650 000 accidents survenus entre mars 1997 et mars 1998, dont 911 500 ont été suivis d'un arrêt¹⁹. Les arrêts de travail duraient en moyenne 32 jours, mais pouvaient durer jusqu'à plus de 50 jours pour certaines catégories socioprofessionnelles (ouvriers non qualifiés et employés des services techniques). Les accidents mortels se répartissaient de la façon suivante : 19,6 % de cadres, de techniciens et d'agents de maîtrise, 10 % d'employés, et 66 % d'ouvriers (respectivement 19 % d'ouvriers et 47 % d'ouvriers qualifiés).

¹⁸ Nous appuyerons sur les données de la CNAM-TS.

¹⁹ Pour plus de données chiffrées, v. « *accidents, accidentés et organisation du travail* », résultats de l'enquête sur les conditions de travail de 1998, DARES.

A la fin des années 1990, les modalités d'organisation du travail jouaient un rôle premier dans la survenue des accidents du travail. Ceux-ci concernaient avant tout les hommes²⁰, ouvriers, jeunes, intérimaires ou récemment embauchés. La fréquence des accidents semblait profondément liée au rythme de travail, souvent dicté par les machines ou contraint par des délais à respecter. On relevait aussi une augmentation sensible du risque du fait de la demande de polyvalence (changer de poste, etc.) et du fait de devoir respecter des normes de qualité chiffrées. Enfin, la pression hiérarchique, des marges de manœuvres réduites, l'obligation d'abandonner une tâche pour un autre, ou encore le travail dans l'urgence, bref, autant de contraintes qui, par leur cumul, constituaient également des facteurs d'accidents.

Quelques années plus tard, en 2007, 720 000 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail, ont été reconnus par la CNAM-TS.

Taux de fréquence des AT par catégorie socioprofessionnelle et sexe, en 2007

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres et chefs d'entreprises	2,7	4,3	3,2
Professions intermédiaires	6,8	6,1	6,5
Employés	30	17	20,6
Ouvriers	49,6	41,6	48,2
Total	29,7	16,3	24,3

Lecture : en 2007, pour un million d'heures de travail, les hommes ouvriers ont connu 49,6 AT.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS-Insee. France.

Sources : données CNAM-TS pour le nombre d'AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures salariées ; calculs DARES.

Comme en 1998, les ouvriers sont, en 2007, beaucoup plus exposés aux accidents de travail que les autres catégories de salariés, et les hommes davantage que les femmes. Pour un million d'heures de travail, les ouvriers subissent en moyenne quarante-huit accidents du travail, contre seulement trois pour les cadres et les chefs d'entreprise.

²⁰ cf. chap. sur la « mortalité différentielle selon le sexe ».

Dans la plupart des secteurs, à durée égale d'exposition, les ouvriers ont plus d'accidents du travail que les autres catégories professionnelles²¹. Les secteurs d'activité les plus exposés sont donc principalement ceux qui emploient majoritairement des ouvriers.

En effet, le risque d'accident avec arrêt de travail est plus élevé dans la construction/bâtiment travaux publics, puis dans le monde de l'industrie (bois, papier, métallurgie, entre autres), sans oublier les services opérationnels et les transports. Les salariés exécutants du secteur de la construction/BTP subissent deux fois plus d'accidents de travail par million d'heures de travail que la moyenne nationale, avec un taux de fréquence de 49,8.

Pour ce qui est des taux de séquelles permanentes occasionnées par les accidents du travail, on observe, de nouveau, que les taux les plus élevés (par million d'heures de travail) se trouvent dans les secteurs de la construction/BTP, des industries du bois et du papier, des transports et des industries des produits minéraux.

Si l'on gravit encore quelques marches sur l'échelle de gravité de ces accidents professionnels, on découvre alors que deux accidents de travail mortels sur cinq surviennent dans les branches de la construction/BTP (hors sièges sociaux et bureaux...) et des transports.²²

Le monde ouvrier, au regard de ces quelques données, n'est donc pas ménagé par ces risques professionnels. L'accident du travail, pouvant avoir des conséquences mortelles, est avant tout une affaire de *métiers manuels (et de mâles...)*. Les secteurs professionnels où se recrute en grande majorité des salariés d'exécution présentent un environnement de travail qui tend à favoriser le risque d'accidents. Le maniement des machines, la manipulation fréquente d'objets ou d'outils de travail lourds, ou dangereux, pouvant à tout moment se « retourner » contre le travailleur, sont autant de facteurs de risque. Soulignons aussi que la nature même des tâches à réaliser implique, chez l'ouvrier, un engagement total de son corps dans son activité ; cette mise en avant du corps, véritable instrument de travail, ce dévouement physique au service de la production, de la construction, etc., expose inévitablement le travailleur manuel aux dangers inhérents à certains contextes de travail.

En somme, c'est aussi tout l'éventail des pénibilités du travail ouvrier, que nous avons présenté dans ce chapitre, qui favorise le risque d'accidents du travail. Nous avons fait état de la dégradation, depuis les années 1980, des conditions de travail. Dans les milieux ouvriers

²¹ Cf. « taux de fréquence des AT par secteur d'activité et CSP, en 2007 », in *premières synthèses*, « l'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 » (décembre 2009 – N° 50.2), DARES.

²² Un AT mortel sur quatre provient d'un accident de la route appelé *AT routier professionnel* (il s'agit d'accidents de la route survenus *au cours du temps de travail*).

(*employés aussi...*), où cette dégradation est encore plus nette, la part des contraintes a une incidence directe sur les probabilités d'accidents. Du point de vue des conditions de travail, les populations les plus accidentées sont souvent celles qui cumulent efforts physiques et risques²³.

Le poids de l'organisation

Si l'environnement professionnel et matériel dans lequel évoluent les ouvriers renferme une part non négligeable de risques (outils, matériaux dangereux, manipulation de machines, véhicules, chutes, etc.), nous pensons néanmoins que le pire ennemi de la « classe ouvrière » reste le poids des contraintes organisationnelles. Le lien entre accident de travail et organisation du travail est d'ailleurs clairement établi : les études de P. Askenazy sur les Etats-Unis font état d'un lien direct entre montée en charge des accidents et réformes organisationnelles dans les entreprises. Les analyses ont tendance à montrer que les bouleversements organisationnels sont souvent suivis d'une recrudescence du nombre d'accidents²⁴. En France, les enquêtes *Conditions de travail* permettent de faire ce lien entre accidents et organisation du travail. Et les résultats montrent que de nombreux facteurs organisationnels expliquent la survenue d'accidents. Rythme et temps de travail intenses, répétition des tâches, délais de production écourtés, pression hiérarchique, marges de manœuvre réduites, travail dans l'urgence, manque d'informations et problèmes de communication (ex. du bruit qui peut perturber des communications indispensables au déroulement de l'activité), changements de poste et polyvalence « bouche-trou » : c'est par leur action simultanée que ces contraintes, qui font partie intégrante du quotidien des ouvriers, tendent à accroître le risque d'accidents du travail. Le poids de l'organisation, les efforts

²³ Cf. Enquêtes Conditions de travail, 2005, *op. cit.*: « efforts et risques au travail selon que l'on ait été accidenté ou non ». Par ex., différents efforts physiques, risquer de se blesser avec des outils, de faire une chute grave, d'être atteint par la projection ou la chute de matériaux, de se blesser avec des machines, d'être brûlé, d'être électrocuté, d'être irradié, etc...

²⁴ Travaux d'Askenazy cité in « accidents, accidentés et organisation du travail », résultats de l'enquête sur les conditions de travail de 1998 (mai 2002 – N° 20.1).

physiques répétés, ou l'excès de travail, tout simplement, plongent les travailleurs dans un état de fatigue générale, qui a des effets directs sur le comportement et donc sur la sécurité²⁵.

Derrière le caractère violent et brutal de l'accident du travail, se cache aussi la réalité d'un système (*économique*) qui a tendance à négliger les intérêts et les besoins individuels du salarié. A commencer par le plus primaire : *la santé*. La sécurité au travail, censée être un des éléments garantissant l'intégrité et la santé du travailleur, est bien souvent délaissée pour satisfaire à des intérêts purement économiques. Comme, généralement, l'observation stricte des règles de sécurité entraîne une baisse de rendement, ce que tolère d'ailleurs difficilement - voire pas du tout - la hiérarchie, la plupart des ouvriers s'adaptent et font usage de méthodes qui permettent de raccourcir les temps d'exécution, mais qui s'avèrent néfastes pour la sécurité. L'incident professionnel n'est donc jamais très loin...

Que les intérêts économiques, ou la recherche du profit, en économie capitaliste, soient prioritaires sur tout ce qui touche à la santé, à l'intégrité physique et morale, au confort du salarié, n'est pas un fait nouveau. Malgré tout, on constate, depuis le milieu des années 1980, que dans les secteurs qui recrutent majoritairement des ouvriers, l'importance effective accordée à la production est en général plus grande que celle qui l'est à la sécurité. Il nous vient à l'idée un exemple, dramatique dans son issue, qui illustre parfaitement comment les impératifs de production, qui « n'attendent pas », se conjuguent difficilement avec *sécurité au travail* et *santé* (vie, tout simplement...) du travailleur.

Le récit est marquant, c'est celui de Gaetano, mort au travail à 21 ans²⁶. Intérimaire en Lorraine chez un sous-traitant de l'ex-Usinor-Sacilor, il a chuté de neuf mètres dès sa prise de

²⁵ Le concept de *fatigue* désigne « un ensemble de manifestations engendrées par un travail, par un fonctionnement prolongé, dépassant une certaine limite » (cf. J. Leplat & X. Cuny, *Les accidents du travail*, P.U.F., 1979, p. 53-54). Les troubles introduits par la fatigue sont multiples et ont une incidence directe sur la sécurité. Voyons quelques effets de la fatigue sur le comportement (effets étudiés par l'école de Cambridge – Bartlett et Welford particulièrement) : la fatigue se manifeste d'abord par une altération de la performance visible par un allongement et une plus grande dispersion des temps de réaction et de mouvement, et par un abaissement de la précision. Elle se traduit aussi par une désorganisation de l'activité qui explique les effets précédents. C'est notamment le cas pour les activités complexes de type sensori-moteur (travail sur machine-outil par exemple) dans lesquelles des unités élémentaires d'activité, souvent très automatisées, sont coordonnées en unités d'ordre supérieur. Dans ce cas la fatigue se manifeste par une désorganisation qui atteint d'abord les coordinations d'ordre supérieur, qui se sont constituées plus tardivement dans l'apprentissage, pour aboutir, au final, à la désorganisation complète. Les défauts de coordination, dans un premier temps, vont se traduire par des défauts de synchronisation de l'activité : des bonnes réponses sont faites au mauvais moment, en retard, ou à la place d'une autre réponse. Puis le champ perceptif peut se modifier : des signaux utiles sont omis, ou des signaux ou indices non pertinents sont indirectement pris en considération. Ces phénomènes qui ont été mis en évidence en laboratoire et dont témoignent nombre d'incidents de travail peuvent avoir un effet direct sur la sécurité. Conséquence d'une mauvaise conception du système, la fatigue accroît encore la nocivité de cette mauvaise conception.

²⁶ cf. A. Thébaud-Mony, *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 2008. On remarquera que les jeunes, souvent intérimaires, sont plus touchés par les

poste alors qu'il découpait une charpente métallique au chalumeau. Il avait été recruté en urgence pour faire (en principe) du tri de tôles. Le jeune homme avait expliqué au chef d'équipe qu'il n'avait pas les compétences pour une telle tâche.

« Tu montes ! », a ordonné son supérieur, pressé par les délais, en lui confiant un harnais. Soumis à cette pression hiérarchique, Gaetano est monté, a coupé la tôle, qui est venue trancher le harnais²⁷ ...

Caractéristiques du travailleur : « conduites ouvrières » et risques professionnels

Si ce jeune ouvrier, mort au travail, éprouvait une certaine réticence, voire de la crainte, à monter à plus de neuf mètres pour accomplir une tâche qui demandait un minimum d'expérience et d'assurance, cette posture de méfiance, de retrait de sa part (qui, sans contraintes temporelles, sans pression hiérarchique excessive, aurait pu le préserver...), semble aller à l'encontre de tout un ensemble de conduites propres à certains collectifs de travail, composés majoritairement de manœuvres. La mise en avant du corps, la valorisation de la force physique, la « dureté au mal », etc., qu'exigent l'accomplissement des tâches les plus éprouvantes physiquement mais aussi les plus dangereuses, forment tout un ensemble de postures et d'attitudes, caractéristiques des milieux ouvriers et qui, en grande partie, se construisent sur la notion de virilité. Typiquement masculin, propre aux métiers manuels, cette consécration de la force, relayée par des attitudes de bravoure et de défi, laissant peu de place aux faiblesses passagères, est aussi à l'origine de nombreux accidents.

Confrontés aux pénibilités et aux risques, les travailleurs peuvent ressentir de la souffrance et de la peur, face auxquelles ils déploient des stratégies (inconsciemment ?) de défense, individuelles et collectives : ils en censurent l'expression²⁸. Les groupes concernés valorisent l'exhibition de l'endurance, de l'insensibilité à la douleur physique ou morale, au point d'adopter et de mettre en place, paradoxalement, des conduites de prise de risque et d'affrontement de la souffrance (sans parler de la soumission des nouveaux à des sortes

incidents professionnels : vulnérabilité, manque d'expérience ou de maturité, affectation aux postes les plus risqués ; avec l'âge, le risque d'accidents diminue, mais ceux-ci se concluent plus souvent par des séquelles permanentes.

²⁷ Soulignons que le sous-traitant et le chef d'équipe ont été jugés. Pas de prison ferme.

²⁸ V. à ce sujet les travaux de D. Cru et C. Dejours, plus spécialement « *Les savoir-faire de prudence dans les métiers du bâtiment* », Cahiers médico-sociaux, n°3, Genève.

d'initiations). Ces schémas défensifs se retrouvent forcément là où le risque est évident : dans le bâtiment et les travaux publics, par exemple, mais aussi partout où la pénibilité physique épuise jour après jour le travailleur.

Finalement, les ouvriers, et plus particulièrement les travailleurs de « force », par la mise en avant de leur dureté au mal (faire preuve de virilité et de résistance permet d'être reconnu et intégré dans ce type de métiers), aggravent – « malgré eux », complicité non recherchée...- des conditions de travail déjà suffisamment contraignantes en elles-mêmes. Se conduire, coûte que coûte, devant les autres, comme un *vrai homme*, comprend des risques. Car l'honneur peut-être sauvé, mais jusqu'à quel prix ? On peut en effet perdre sa vie à ne pas vouloir perdre la reconnaissance et la considération des autres...

3 – Conclusion

L'examen approfondi des conditions de travail des ouvriers permet de mieux mesurer l'impact que peut avoir le travail - un certain type - sur la santé, le vieillissement précoce, l'usure générale des salariés d'exécution.

Nous avons soulevé, en début de chapitre, la question encombrante de la *classe ouvrière* et des problèmes de définition qu'elle peut poser. Nous nous sommes attachés, dans un registre analogue, à fournir aussi quelques précisions sur ce que l'on entend par *ouvriers*. Il nous semble important, à ce stade de la réflexion, de « relancer le débat », car ces difficultés de définition ne doivent pas constituer un frein aux discussions autour de la question ouvrière : le travail ouvrier persiste dans notre société, et il se reconnaît, aujourd'hui encore, à l'ampleur des contraintes, des pénibilités et des risques qu'il engendre.

S'il est évident que l'on ne peut se soustraire à cet exercice de définition, évitons, autant que possible, que les discussions interminables sur la validité, la pertinence, ou l'actualité du concept de *classe ouvrière* réduisent, justement, tout un espace de réflexion centré sur la réalité des conditions de travail des ouvriers. Il nous paraît important, pour l'heure, d'appréhender la question ouvrière de manière globale, en évoquant un monde ouvrier qui se reconnaît dans tout ce que nous avons décrit. Les ouvriers, ou les travailleurs manuels d'exécution, comme aime à les définir l'INSEE, forment une catégorie de salariés qui se démarque des autres par l'ampleur des pénibilités et des contraintes auxquelles ils sont

confrontés quotidiennement sur leur lieu de travail. Ils ne détiennent certes pas le monopole de la souffrance au travail : nous serons bien entendu attentifs, par la suite, aux conditions de travail que l'on peut rencontrer dans d'autres secteurs professionnels et de leurs répercussions sur la santé des salariés. Malgré tout, la condition ouvrière, que nous appréhendons ici par le biais du travail - qui constitue *un* moyen de définition¹ -, reste une condition subie, pesante et éprouvante, tant physiquement que moralement. L'ouvrier, historiquement, est celui qui loue ses services moyennant un salaire et effectuant un travail manuel (sens qu'on lui donne encore aujourd'hui) ; néanmoins, avant d'être représenté comme simple travailleur, il est davantage décrit comme un *homme de peine*².

C'est précisément en prenant comme dénominateur commun la souffrance au travail, le cumul des pénibilités et des contraintes, ou encore des risques (maladies, accidents) que l'on peut, selon nous, tracer les contours du monde ouvrier, ou, pourquoi pas, voir le visage de la *classe ouvrière*. Car, finalement, ce qu'ont en commun ces hommes et ces femmes qui portent en eux la condition ouvrière, ou ce qui les rassemble *objectivement*, c'est avant tout la réalité de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils endurent. Ouvriers de l'industrie, ouvriers d'usine, ouvriers de la construction, du bâtiment et des travaux publics, des transports, ou encore ouvriers agricoles (et la liste n'est pas exhaustive) : tous sont confrontés quotidiennement, sur leur lieu de travail, à des conditions de travail bien particulières, exigeant d'eux une dépense d'énergie, de force vitale qui, cumulée à tout un ensemble de restrictions, de contraintes, de risques, les précipite dans le processus de vieillissement et les rend plus vulnérables aux maladies (plus sujets à une mortalité précoce).

Ce dépérissement, cette marche accélérée vers la décrépitude, n'est que le résultat de la domination que subissent les ouvriers, réduits, bien souvent, à simple rôle d'exécution. Aussi nous avons, au cours de notre exposé, parfois privilégié le terme de salarié exécutant, ou d'exécution, à celui d'ouvrier, ou de manœuvre. A vrai dire, toutes ces étiquettes expriment, tant bien que mal, la réalité ouvrière, c'est-à-dire celle de tout un *peuple* contraint de vendre sa force de travail, contraint d'engager et d'exposer son corps à chaque étape de la production.

Il faut, effectivement, être bien conscient du rôle qui est dévolu à l'ouvrier dans les secteurs où on le retrouve massivement : si l'on a maintes fois répété que celui-ci occupait une

¹ Il faut prendre aussi en compte les modes de vie, tout ce qui touche à l'habitus, aux différentes manières de penser, d'agir, de se tenir, etc., sans parler du rapport à l'école, aux loisirs, ou encore des pratiques, des représentations, etc. : *tout ceci étant fortement corrélé socialement, déterminé par l'appartenance professionnelle (il est important de voir tout ce que permet et tout ce que ne permet pas de faire l'exercice de tel ou tel métier...)*

² *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'A. Rey, Dictionnaires LE ROBERT – PARIS, 1998.

position sociale de *dominé*, c'est avant tout, d'après nous, parce qu'il a peu de prise sur les tâches qu'il réalise dans le cadre de son travail. Etre cantonné à un strict rôle d'exécution, être bridé par l'imposition de contraintes organisationnelles, signifie aussi, pour l'ouvrier, décomposition et perte de tout ce qui est au fondement de sa personnalité, de tout ce qui fait sa singularité, non seulement en tant que travailleur, mais, bien au-delà, en tant que sujet pensant, en tant qu'être autonome, inventif et responsable. Exécuter, veut dire aussi, pour l'ouvrier, obéir davantage à d'autres qu'à soi-même, perdre en autonomie de pensée et en pouvoir décisionnel, ou encore perdre de sa propre réalité au profit de la production. L'énergie que consacre l'ouvrier à l'exécution de tâches, qui bien souvent, répondent d'un travail manuel, et qui, on l'a vu, sont en général répétitives, dirigées et encadrées (parfois risquées), soumises à la loi drastique des délais et du temps, n'est rien d'autre pour lui que perte de substance, perte de ressources physiques et mentales. On a d'ailleurs vu que lorsque le travailleur se retrouve dans des configurations où on lui dicte sa manière de procéder, où on le prive de marges de manœuvre, sa santé est directement menacée.

Ce que nous décrivons ici, cette façon dont l'ouvrier est dépossédé de ce qui est constitutif de son être, le processus par lequel ce dernier est rendu comme étranger à lui-même, en projetant et en abandonnant de sa propre personne dans le procès de travail, n'a d'autre nom que celui d'*aliénation*³. Par travail aliéné, il ne faut pas entendre seulement la manière dont le travailleur produit un objet, ou accompli une tâche dont la finalité lui devient étrangère et dans laquelle il ne se reconnaît pas, mais également la façon dont le travail entaille sa propre personne, simplement parce que cette activité a tendance à devenir pour lui un simple moyen pour vivre (ou survivre...), un lieu d'exploitation, bien souvent dépourvu de sens, et non une source d'épanouissement, un espace où il peut se réaliser et retrouver possession de lui-même.

³ Il serait peut être utile, afin de mieux saisir son apport dans nos analyses, de faire un petit rappel de ce concept, souvent travaillé par Marx et Engels qui affirmaient, entre autre, que l'origine de toutes les aliénations résidait dans *l'aliénation du travail*.

L'aliénation est un terme philosophique ancien, d'origine religieuse : il a signifié, initialement, la chute de l'homme ou de l'esprit individuel, pendant le contact avec la divinité, et s'aliénant ainsi. Appliqué à l'histoire sociale, politique/juridique et économique, et dérivant du sens religieux, l'aliénation exprime l'idée que l'Histoire est l'histoire de la création par l'homme d'institutions qui deviennent étrangères à leur créateur : on parle d'aliénation car l'homme ne se reconnaît plus dans ses propres édifices.

L'aliénation du travail (ou par le travail), qui nous intéresse particulièrement, revêt plusieurs formes : tout d'abord, le travailleur produit un objet qui lui devient étranger ; ensuite, le travailleur est aliéné dans le travail même, parce que le travail, qui devrait être l'activité générique, c'est-à-dire ce qu'il y a d'humain dans l'activité, prise de conscience de ce que nous sommes, autonomie de pensée, n'est plus que le moyen au service de l'être biologique ou animal : travailler pour vivre, ou pour survivre. Enfin, le travail aliéné naît de la domination du non-travailleur (dominant/propriétaire/patron) sur le travailleur : soumission, marges de manœuvre réduites, faibles responsabilités, peu de libertés, etc. difficile dans ces conditions de se *réaliser* (cf. R. ARON, *Le marxisme de Marx*, Ed. de Fallois, Paris, 2002).

L'aliénation est une notion riche, mais ambiguë ; elle engage des interprétations divergentes (notamment de la pensée de Marx). *L'aliénation du travail* reste toutefois d'un apport considérable pour nos analyses.

Ce que révèlent, à cet égard, les précieuses investigations menées par Beaud et Pialoux, dans leur effort de compréhension d'un monde ouvrier fatigué, lassé de sacrifier et d'abandonner tant de forces, de ressources, ou encore de temps personnel dans l'industrie automobile⁴, corrobore tout à fait avec les idées que nous exposons. Ce travail empirique minutieux, proche du réel, permet de mesurer dans les faits ce qu'est le travail aliéné, ce que sont des conditions de travail épuisantes et même parfois « abrutissantes », c'est-à-dire - stricto sensu -, qui *dégradent l'être pensant*, et les conséquences en termes de santé qui peuvent en découler. Ce que décrivent les ouvriers d'usines (peugeot), en situation d'entretien, c'est avant tout un monde qui leur est devenu, à bien des égards, hostile, *étranger*, dans lequel ils peinent à se reconnaître et à s'objectiver ; un monde, en quelque sorte, dépourvu de sens et qu'ils auraient souhaité oublier, un fois rentrés chez eux. La question de la pénibilité du travail à l'usine, des contraintes liées aux nouvelles formes d'organisation, revient avec insistance lorsque l'on laisse libre cours à la parole des ouvriers de chaîne : les récits recueillis par Beaud et Pialoux auprès de ces salariés exécutants font tous apparaître le très vif sentiment d'une aggravation des conditions de travail (l'usure gagne progressivement ceux qui sont en chaîne depuis plus de vingt ans et qui envisagent avec angoisse leur avenir dans l'usine. Le récit de Jean – annexes -, interrogé à plusieurs reprises, est assez « parlant » : il se plaint des cadences, de la « répression », de l'encadrement strict, des changements incessants dans son « boulot », mais aussi de la course à la production, du « toujours plus » qui l'épuise physiquement et psychologiquement, qui le « vide », si bien qu'il ne sent plus capable de consacrer du temps à la lecture, aux activités qu'il affectionne. « *Au bout de dix ans de chaîne, on n'analyse plus grand-chose si on n'est pas syndiqué ou si on ne milite pas ; on est un légume* », confie-t-il...).

Nous rejoignons complètement les deux sociologues dans leurs analyses lorsqu'ils rappellent que l'on peut difficilement comprendre les effets sur les ouvriers des contraintes organisationnelles, c'est à dire des nouvelles formes d'organisation du travail en atelier, si l'on n'a pas constamment à l'esprit ce phénomène central du vieillissement, à la fois physique et social, objectif et subjectif, individuel et collectif : « *vieillir en chaîne, c'est une souffrance qui est indissociablement physique et morale* »⁵, rappellent-ils. C'est dans leur vie de tous les jours que les ouvriers réalisent peu à peu que leur résistance physique au travail diminue, que les horaires auxquels ils sont soumis, les contraintes temporelles, leur sont de plus en plus difficiles à supporter, que les précieux temps de récupération, nécessaires au renouvellement,

⁴ Cf. S. Beaud, M. Pialoux, *op. cit.*

⁵ *Ibid.*, p. 71.

à la remise en marche d'un organisme trop souvent épuisé, leur font cruellement défaut. En somme, le travail, tel qu'il leur est imposé, semble avoir accru leur sentiment de dépossession⁶.

Le propre de la souffrance des ouvriers est aussi que leur existence est de plus en plus soumise à l'emprise de l'atelier. On pourrait même dire que ce qu'ils vivent quotidiennement à l'usine, les conditions de travail avec lesquelles ils doivent composer, empiète, envahit et bouleverse tout le champ de leur existence, tous les étages de leur vie individuelle et sociale.

Irréversiblement, l'intensification du travail se répercute sur la vie des ouvriers en dehors du travail. Nombre d'entre eux avouent, lors d'entretiens, devenir de plus en plus tendus, nerveux, non seulement à l'usine, mais aussi chez eux, à tel point que leur envie de voir du monde diminue progressivement⁷ ; pour d'autres, c'est l'envie de sortir, de partir en vacances, de pratiquer les activités auxquelles ils s'étaient, auparavant, beaucoup consacrés (chasser, pêcher, marcher, lire, faire de la photo, etc.) qui s'estompe peu à peu. On voit bien que le travail, générateur de fatigue, prend l'ascendant sur l'homme, commande, arbitre et régule la vie de ce dernier, aussi bien à l'usine qu'en dehors : tout se passe comme si ce qui avant était grappillé dans la vie « hors travail » et pris sur la fatigue, et qui faisait partie des *petites joies de l'existence*, s'étiolait au fur et à mesure que la fatigue s'accumulait. Les ouvriers se sentent usés, dépossédés de ressources qui ne cessent de s'égarer dans les rouages insensibles de la production et qui ne profitent plus à la construction et à la réalisation de leur existence en dehors (l'énergie qui est mobilisée pour le travail est évidemment de l'énergie en moins pour dehors...). Leur fatigue, qui est collective⁸, se devine sur les visages, s'inscrit dans les corps, dans les démarches devenues au fil du temps plus lourdes et traînantes.

Dès l'instant où le travail exige de celui qui l'exécute une dépense d'énergie telle que celui-ci se retrouve progressivement déssaisit de potentialités, de qualités physiques et morales qu'il ne peut plus mobiliser dans des espaces « extérieurs », qui relèvent de la sphère privée, ce travail devient alors pour lui un simple moyen au service de son être : travailler pour vivre, pour assurer sa propre conservation, et non pour se réaliser, s'accomplir et éprouver de la

⁶ « *L'observation attentive, ethnographique, du travail ouvrier dément les diverses prophéties qui ne cessent d'annoncer, depuis vingt ans, la fin du taylorisme et la suppression du travail d'exécution. L'intensité du travail s'est au contraire accrue sous l'effet de la diminution drastique de la porosité du temps de travail par la chasse aux temps morts et surtout par la réduction des temps de déplacement des OS (approvisionnement des pièces sur place, dans des conteneurs au bord de la chaîne). La recherche de la productivité s'est intensifiée en prenant des formes plus « douces »...* » Ibid., p. 76.

⁷ Les ouvriers, à les entendre, supporteraient de plus en plus difficilement la vie des quartiers HLM, les bruits, la cohabitation dans les « blocs » des cités, et rêvent de « faire construire »...

⁸ Pour donner une preuve tangible de cette fatigue qui les accable tous, les ouvriers font remarquer à Beaud et à Pialoux que « tout le monde dort dans le bus... ».

satisfaction. Le travail d'exécution, qui, par sa nature même, dégrade l'être pensant, restreint l'autonomie, affaiblit l'esprit critique et vide l'ouvrier des richesses et des ressources propres à tout individu, n'est en ce sens rien d'autre que du travail aliéné, un travail qui ne laisse pas la possibilité de faire autre chose, qui limite l'individu dans ses actions...

Si, d'une manière générale, le travail ouvrier est réduit à du travail aliéné, fastidieux, inintéressant (c'est-à-dire, littéralement, *qui ne captive pas l'esprit*) et dénué de *sens*⁹, c'est aussi parce que la réalisation ou l'exécution de ce travail se révèle être pour l'ouvrier une telle perte de réalité, un tel abandon de forces, que ce dépouillement va jusqu'à en ruiner sa santé. Dans cette perspective, il paraît aussi évident que plus l'ouvrier se dépense au travail, plus il se plie aux contraintes imposées par le rythme de travail, plus il subit l'intensification, etc., et plus il s'appauvrit lui-même, plus son monde intérieur devient rachitique, moins il possède en propre. C'est la même chose avec la religion, faisait remarquer subtilement Marx, dans ses *Manuscrits de 1844* : « *plus l'homme projette de choses en Dieu, moins il en garde en lui-même* »¹⁰. L'ouvrier perd de lui-même, de sa réalité et de sa substance, car sa vie est toute entière placée dans son activité (du moins en grande partie) ; non parce qu'il le désire, car ses tâches sont pénibles, répétitives, contraignantes, dictées, et parfois même dangereuses, et nul ne souhaite, de son plein gré, souffrir au travail et exposer sa santé, mais parce que son travail ne lui laisse guère le choix. Dans son travail, qui est essentiellement activité de dépouillement et de dépossession, l'ouvrier ne s'affirme pas, mais se nie, ne s'accomplit pas, ne se sent pas autonome, mais soumis, abaissé intellectuellement et physiquement au rang de machine, déshumanisé et réduit à une activité abstraite et à un estomac qu'il doit remplir, à un organisme qu'il doit mettre au repos pour qu'il le garde en vigueur. Plutôt que d'y déployer une libre activité physique et cérébrale, il mortifie son corps et ruine son esprit.

Cet état d'appauvrissement et de déssaisissement qui gagne peu à peu l'existence des salariés d'exécution va jusqu'à hanter certains d'entre eux, comme ce jeune moniteur de chez Peugeot, choqué et révolté par la façon dont les conditions de travail détériorent la santé des ouvriers vieillissants, abaissent leur faculté de penser, déshumanisent leur condition. Interrogé par Beaud et Pialoux, celui-ci éprouve même des difficultés à revenir sur certaines questions

⁹ Auparavant, du temps des grandes luttes ouvrières, le manque de sens et d'intérêt du travail ouvrier (ainsi que sa dureté) était partiellement compensé par le sens que l'on mettait dans le combat politique. Plus que le métier en lui-même, c'est davantage la lutte et les avantages sociaux que l'on pouvait en tirer qui étaient porteurs de sens et d'espoirs : « *il y a une tristesse ouvrière dont on ne guérit que par la participation politique* ». *Ibid.*, p. 426.

¹⁰ K. Marx, *Manuscrits de 1844*, *op. cit.*, p. 109.

comme celle de la misère des *vieux* en chaîne, qui se manifeste par une usure généralisée, par l'inhumanité de leur condition, par la façon dont ils poussent des cris d'animaux¹¹.

Le degré d'aliénation, d'exploitation de la *classe ouvrière*, se mesure à l'aune de tout ce que le travail (l'usine, par exemple) prend aux salariés, de tout ce que ce *monde d'exécutants* est contraint d'abandonner chaque fois que l'un d'entre eux (ou l'une d'entre elles...) franchit la porte de son usine, de son atelier, de son chantier, etc. Ce que perdent les ouvriers, *en exécutant simplement les tâches d'un métier*, c'est non seulement leur force de travail, leur énergie et leurs ressources physiques et mentales, ou encore leur temps libre, qu'ils n'ont plus la force de meubler, mais aussi, et surtout, *leur santé*. Le travail aliéné et intensif se répercute de manière implacable sur la santé de ceux qui y sont astreint ; il participe aussi, fatalement, à la mortalité précoce des salariés d'exécution (par exemple, lors de la période dite de récupération liée à l'inondation de l'usine Peugeot en février 1990, tout le monde travaillait les samedis, les cadences de chaîne étaient accélérées : trois ouvriers, dont l'âge était compris entre 45 et 55 ans, sont décédés de crise cardiaque à leur poste de travail). Un des thèmes qui revient souvent, d'ailleurs, dans les discours ouvriers, est la mort prématurée de nombre d'entre eux qui partent avant 60 ans ou juste après la retraite, et qui n'ont pas pu en jouir pleinement.¹²

¹¹ Le jeune moniteur, avec ses mots à lui, décrit bien la dimension aliénante et déshumanisante du travail ouvrier : « *ça fait vingt cinq ou trente ans qu'ils font le même boulot...qu'ils mettent la même pièce...ils travaillent comme des automates, c'est dingue* », dit-il, avec un ton dégouté ; à l'entendre, ils deviennent « *gagas* », ils se mettent à aboyer, à faire les animaux de la ferme, tout au long de la journée. Pour se défouler, d'autres poussent des cris, ce qui, selon lui, leur permet de se défaire de tout ce stress, de ce travail usant, lassant, pénible...

¹² S. Beaud, M. Pialoux, *op. cit.*, p. 75.

Nous souhaiterions prendre le temps, à présent, de soumettre quelques propositions et de présenter quelques réflexions à propos du rapport sous jacent qu'il peut y avoir entre le travail aliéné, qui n'est rien d'autre qu'un acte de dépouillement, et certaines attitudes, certaines postures corporelles, dont nous avons déjà parlé, propres aux milieux ouvriers et construites en grande partie sur la notion de virilité.

La relation qu'entretiennent les ouvriers (travailleurs manuels...) avec leur corps, qui reste leur outil de travail par excellence, est une relation bien particulière. On a déjà dit que c'est à travers la valorisation de la force physique, relayée par tout un ensemble d'attitudes de bravoure et de défis, de conduites viriles, que les ouvriers trouvent un moyen d'expression, une marque de reconnaissance qu'ils n'ont peut être plus ailleurs. La dureté au mal, la robustesse, la résistance à l'effort, ou encore certaines formes de « courages », restent des modes de fonctionnement, des conduites, que l'on retrouve principalement dans les métiers de la construction, du bâtiment - métiers d'*hommes* -, là où la force du salarié (et tout ce que l'on peut en tirer) se mesure à la force de son corps, à la quantité d'énergie qu'il peut engager dans les tâches qui lui sont prescrites.

Les ouvriers d'usine, eux, envisagent toujours leur corps comme un véritable outil de travail, même si leur métier, avec l'automation et les nouvelles formes d'organisation, s'est quelque peu éloigné du taylorisme à *l'ancienne* : si l'on raisonne plus en termes de générations ouvrières, on pourrait dire que les vieux ouvriers, d'origine rurale dans leur grande majorité, ont été façonnés par la forme du travail qu'ils ont subi (vingt cinq ans de taylorisme engendrant à la fois une certaine honte de soi et une certaine valorisation de sa force physique), qui induit, dans les manières d'être et de se présenter, une certaine lenteur ou lourdeur¹³. C'est, en quelque sorte, une génération « dure » dont la personnalité sociale s'est construite autour du travail, à travers un certain type d'efforts physiques. Cependant, depuis les années 1980, la plupart de ces attitudes qui allaient de soi se retrouvent parfois remises en cause : chez Peugeot, par exemple, les ouvriers sont confrontés à l'obligation de renégocier dans les nouveaux ateliers les anciennes postures corporelles constituées de longue date dans le vieil atelier de finition. L'arrivée des nouvelles générations, à qui l'école a donné de nouvelles aspirations, parfois un titre, un diplôme, est vécue, par les anciens, comme un affront à leur anciennes postures de travail, comme un dénigrement de ce corps, de cette force, qu'ils ont pourtant, paradoxalement, tant sacrifié dans l'usine.

¹³ *Ibid.*, p. 330.

Malgré tout, il faut rester nuancé par rapport à cet engagement plus modéré du corps, de la force physique, dans les ateliers, car on a bien vu que depuis quelques années, le taylorisme que l'on croyait enterré, condamné par l'automatisation, continue à sévir dans les ateliers d'usines et d'industries, engendrant toute la gamme de pénibilités, de contraintes et de souffrances que l'on connaît. Le « miracle technologique » n'a donc pas suffi à faire disparaître la vieille et encombrante question ouvrière, pas plus qu'il n'a su résoudre et apaiser la douleur de ce *corps ouvrier* qui, alors qu'il se délite au fil des années de labeur, continue, étrangement, à être mis en avant et valorisé par les ouvriers...

Nous voyons, justement, dans le rapport spécifique qu'entretiennent les ouvriers avec leur corps, à la fois outil de travail, symbole de puissance et de force, mais aussi objet de souffrance, le résultat, ou plutôt la conséquence logique de deux phénomènes.

Tout d'abord, si la valorisation de la force physique, la résistance à l'effort, la virilité, restent des valeurs ancrées dans la *classe ouvrière*, inscrites dans le corps, c'est surtout, d'après nous, parce que le *travail ouvrier* ne laisse guère d'autres alternatives : les travailleurs manuels d'exécution, soumis aux pénibilités, aux contraintes et aux risques, sont malgré tout contraints d'engager sans retenue leur corps dans l'acte de production. C'est, pourrait-on dire, la nature même des tâches à effectuer, souvent manuelles et physiques, qui exige des ouvriers un rapport spécifique à leur corps qui se transforme rapidement en instrument de travail. Celui-ci ne saurait donc être défaillant. Il faut, en toutes circonstances, être fort, résister, tenir et endurer. Du point de vue de l'ouvrier, le corps - et la force qu'il en tire - n'est rien d'autre qu'un gagne-pain, une force de travail, un précieux allié, un compagnon d'armes sur lequel il se repose lorsque le combat qui sévit dans les espaces de production devient rude. Aussi, ce corps, et toute la virilité qui s'en dégage, ne peut être que mis en avant. La force corporelle et l'idée de virilité occupent une place de choix sur l'échelle des valeurs ouvrières car ces valeurs sont justement celles que le travail ouvrier réclame, celles dont il est porteur¹⁴. L'attachement à ces valeurs de virilité, chez les ouvriers, est en quelque sorte déterminé par l'attachement du travail ouvrier à celles-ci ; la consécration de la force physique, dans ces milieux, est « commandée » par le travail. C'est parce que le métier d'ouvrier, par sa nature même, sollicite sans concessions le corps des manœuvres, que ce corps robuste, érigé en outil de travail, devient progressivement un élément clé de l'existence ouvrière, un des rares moyen

¹⁴ Alors que l'avocat, par exemple, se vantera de la qualité de sa plaidoirie, de son intelligence stratégique pour mener à bien une affaire, l'ouvrier, lui, se félicitera plutôt d'avoir supporté telle ou telle charge, d'avoir tenu toute une journée de travail sous la chaleur, etc.

d'expression et de reconnaissance qui leur reste, mais que la vie, et particulièrement la vie au travail, consume peu à peu.

L'attachement aux valeurs de virilité, à la force physique, si présente dans les milieux ouvriers, doit également être envisagé, selon nous, comme une ressource identitaire fondamentale qu'ont les travailleurs pour combler le vide laissé par le travail aliéné. Il faut bien comprendre que pour les ouvriers (manœuvres), le corps, que l'on dépense au travail, que l'on engage profondément dans les rituels de sociabilité (atelier, café, famille...), est au centre de leur existence. Leur corps, finalement, *c'est leur identité*. Dans cette même logique, la virilité, l'exhibition de la force, la dureté au mal, c'est un peu ce qui reste à défendre quand on a tout perdu. Mettre en avant sa force physique, s'exprimer par le corps, reste le fait de gens qui ne peuvent guère compter que sur leur force de travail et, éventuellement, de combat (lutte ouvrière : manifestations, défilés...). Bourdieu a vu juste, pour nous, lorsqu'il prétend que *l'idée de virilité est un des derniers refuges de l'identité des classes dominées*¹⁵.

Cela rejoint, implicitement, notre proposition, qui présentait le rapport au corps caractéristique de la *classe ouvrière*, passant par l'attachement aux valeurs de virilité, comme étant le produit, en grande partie, de l'aliénation du travail. Après avoir été appauvri, vidé de toutes ses potentialités, abaissé au rang de machine à produire, l'ouvrier a tendance à trouver dans le corps et dans les démonstrations de force, non seulement des ressources identitaires, mais aussi un moyen d'être reconnu et intégré dans le groupe des « vrais hommes ». Le travail aliéné se résumant souvent à un travail fastidieux, cadencé, répétitif et dépourvu de sens, dans lequel l'ouvrier peine à se réaliser et à trouver son compte, en terme de satisfaction et de reconnaissance, il est tout à fait intelligible que ce dernier se rabatte, en quelque sorte, sur son physique, véritable valeur ressource, pour combler le vide laissé par le travail. A vrai dire, le travailleur manuel tire moins sa fierté de ce qu'il accomplit, c'est-à-dire de l'essence même de son travail, que de la force de travail qui lui permet de réaliser son œuvre : *son corps*. L'ouvrier doit, pour ainsi dire, passer par d'autres choses que le contenu de son travail pour être reconnu et pour conforter une estime de soi lacérée par des années d'exploitation.

L'aliénation du travail crée, chez l'ouvrier, un tel malaise identitaire, un tel vide, que ce dernier, en réponse à ce sentiment de dépossession, trouve dans ses attributs physiques et dans sa virilité un certain réconfort narcissique, des atouts sur lesquels il peut se forger une personnalité, une personnalité dure...

¹⁵ P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Ed. de Minuit, 1984, p. 14, 15.

Du reste, si le corps, dernière ligne de défense des salariés d'exécution, véritable support de l'identité, symbole de *ce qui reste quand on a tout perdu*, se met lui aussi, progressivement, à faillir et à montrer des signes de faiblesse, car morcelé par les exigences du travail intensif et rébarbatif, on comprend alors toute la détresse et tout le désarroi que ces salariés peuvent ressentir lorsqu'ils sentent qu'un élément essentiel de leur force sociale, qu'une des rares ressources dont ils pouvaient encore disposer – leur force physique – est en train de diminuer et de se dévaloriser, parce qu'ils vieillissent prématurément¹⁶. Comme le travail ouvrier, qui est essentiellement du travail aliéné, n'offre guère la possibilité aux ouvriers de se réaliser en dehors et de construire leur vie, leur personnalité, leur identité, sur d'autres registres que celui du corps (corps à la fois force de travail, moyen d'expression, mais aussi véritable socle identitaire), quand leurs dernières forces physiques les abandonnent, c'est aussi tout leur être qui s'écroule. La fréquence plus importante du suicide chez les ouvriers¹⁷ peut d'ailleurs s'expliquer, en partie, par cet état d'abandon, de vide, d'impasse (ou même de perte identitaire) dans lequel ces derniers peuvent parfois se trouver, une fois que le travail est venu à bout de leur corps, de leur tête, et qu'ils se sentent impuissants à réinventer des nouvelles formes de vie. La vie perdant en signification, l'épuisement prenant l'ascendant sur l'épanouissement, le désir de se projeter, de construire un futur s'estompant peu à peu, la tentation de mettre fin à ses jours grandit sans doute à mesure que la situation est jugée désespérée, que l'existence est jugée inutile...

En réduisant l'univers intellectuel des ouvriers, le travail d'exécution contraint donc ces derniers à se retrancher derrière un certain type de postures corporelles, imprégnées de virilité, qui fonctionnent aussi comme un moyen d'être vu, reconnu et intégré. Cependant, cet attachement aux valeurs de virilité, conséquence logique d'un travail aliéné qui incite l'ouvrier à privilégier le *langage du corps* au détriment de *formes d'expression plus symboliques*, relevant plus de la faculté d'analyse, d'abstraction, de mise en mots (esprit critique : penser, créer, imaginer, parler...)¹⁸, n'est pas sans comporter une part de risques. Fonctionner sur le registre du corps est un jeu dangereux car il enferme ceux qui exaltent les

¹⁶ Pour les ouvriers de chaîne, ce sentiment de perte et de dévalorisation de la force physique est aussi dû, outre le vieillissement, au fait que dans les ateliers mêmes, la domination technicienne s'accroît, parce que le poids du capital intellectuel se trouve augmenté de jour en jour, ce qui peut renvoyer aux ouvriers une image dévalorisante d'eux-mêmes, de rustres, qui exécutent sans penser, et n'ayant que la force et la virilité comme faire valoir.

¹⁷ Cf. « causes de décès selon la CSP » (p. 122) & « suicide et activité professionnelle en France : premières exploitations de données disponibles », INVS, Avril 2010.

¹⁸ « Au bout de dix ans de chaîne, on n'analyse plus grand-chose si on n'est pas syndiqué ou si on ne milite pas ; on est un légume, on nous donne la fiche de paie, c'est viré directement sur le compte, on ne sait même pas comment c'est calculé (...) ». Paroles d'ouvriers, in S. Beaud, M. Pialoux, *op. cit.*, p. 74.

valeurs de force, de résistance coûte que coûte à l'effort, dans des conduites qui mettent directement en péril leur santé.

Nous avons pu mesurer, dans notre chapitre consacré aux accidents du travail, les conséquences que peuvent avoir sur la santé de telles conduites...

Nous avons pris le parti, en introduction de cette longue section, de nous référer à Marx et à sa verve intransigeante envers le mode de production capitaliste, pour amorcer une critique de l'influence des conditions de travail sur la santé des ouvriers. Nous avons aussi explicitement posé la question de l'actualité et de la pertinence de ces quelques lignes, empruntées au *Capital*. Ce que nous pouvons dire, après ce *retour sur la condition ouvrière*, c'est que le travail ouvrier tend, aujourd'hui encore, à écourter la vie ouvriers ; d'une façon, bien sûr, moins brutale qu'aux premières heures de l'ère industrielle : la journée de travail est moins longue, l'enfance est préservée du travail à l'usine et la nocivité et les risques sont malgré tout moins prégnants, moins marqués.

Néanmoins, il semble bien que le travail ouvrier tend, encore aujourd'hui, à provoquer nombre de décès prématurés au sein du salariat d'exécution. La *classe ouvrière* est donc, dans l'ensemble, victime d'une mortalité précoce, et la qualité de l'environnement professionnel y est certainement pour beaucoup.